

Date d'envoi de la convocation : 20 septembre 2019

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 septembre 2019**

---

**L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 20 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6 Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU  
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET  
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS  
Mme Lydia LESCOUBE qui a donné procuration à Mme Brigitte BILLA

Absent et non représenté : 2 M. Michel BAUER  
M. Alexandre DANJEAN

*Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.*

**N° DL26092019-10 : Vente à Monsieur et Madame BOURDIER. Terrain avenue Marie Curie.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BV n°7 de 4 672 m<sup>2</sup> après bornage, terrain nu sis 7 bis l'avenue Marie Curie.

Cette parcelle classée en zone UDa au plan local d'urbanisme comprend une partie de 3 553 m<sup>2</sup> classée en espace boisé à conserver inconstructible, et une partie de 1 119 m<sup>2</sup> constructible comprenant un terrain à bâtir et un terrain conservé par la commune.

Selon document modificatif du parcellaire cadastral n°3048 A du 2 septembre 2019, la parcelle cadastrée section BV n°7 a été divisée en 14 parcelles : une parcelle de 48 m<sup>2</sup> supportant un transformateur électrique conservée par la commune, le lot A terrain à bâtir et 12 lots inconstructibles à usage de jardin.

Ces terrains ne présentant pas pour la commune un intérêt public ont été proposés à la vente aux propriétaires riverains de 19,00 € le m<sup>2</sup> pour les terrains inconstructibles.

Monsieur et Madame Christian et Mireille BOURDIER, propriétaires riverains 7 avenue Marie Curie se sont portés acquéreurs du lot n°3 de 308 m<sup>2</sup> cadastré section BV n°730 au prix de 5 852,00 €.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine a émis le 19 août 2019 un avis d'une durée de validité de 24 mois sur la valeur des 12 lots inconstructibles à usage de jardin.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 19 septembre 2019,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

**ARTICLE 1**

ACCEPTÉ la cession à Monsieur et Madame Christian et Mireille BOURDIER de la parcelle cadastrée section BV n°730 de 308 m<sup>2</sup> constituant le lot n°3 à usage de jardin inconstructible au prix de 5 852,00 €.

**ARTICLE 2**

WISE l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 19 août 2019.

**ARTICLE 3**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession et tous documents afférents à cette cession.

**Délibération adoptée.**

POUR : 18 M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE.

CONTRE : 7 Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte de délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lacanau le 04/10/2019

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20191004-  
DL26092019-10-DE  
Date de réception préfecture :  
04/10/2019